

L'Association Sportive Automobile Velay-Auvergne et l'Association des deux mains organise le samedi 1 et dimanche 2 août 2026, avec le concours la **municipalité de Saint Pal de Chalencon et la municipalité d'Apinac** une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

3ème COURSE DE COTE RÉGIONALE VHC DE CACHARAT 2026

Cette épreuve compte pour le challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et la Ligue Rhône Alpes.

Le présent règlement a été approuvé par le visa FFSA délivré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le numéro : **26/R1081023** en date du **02/06/2026** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°505 en date du **23/06/2026**.

PERSONNE DESIGNEE PAR L'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation

Christelle HABOUZIT

06.86.72.45.91

habouzit.marc@orange.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ASA VELAY-AUVERGNE

14 Route du Puy

43150 LAUSSONNE

Tel : 06.08.43.07.11

Mail : habouzit.marc@orange

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P : ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P : OFFICIELS :

• **Directeur de Course**

Denis MOCELLIN

licence n°3310

Commissaire responsable

Hervé CANTAT

licence n°207953

1.2P: HORAIRES :

Clôture des engagements : le mardi 28 juillet 2026 à minuit.

Publication de la liste des engagés : le jeudi 30 juillet 2026.

Vérifications administratives : le vendredi 31 juillet 2026 de 14H00 à 20H00 lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon.

Vérifications techniques : le vendredi 31 juillet 2026 de 14H15 à 20H15 lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés : au lieu-dit « TRESPEYRES » le vendredi 31 juillet 2026 à 22H00.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : au lieu-dit « TRESPEYRES » à l'issue de la dernière montée d'essai chronométrée.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent au lieu-dit « TRESPEYRES ».

Briefing des commissaires : sur la ligne de départ le samedi 1 août 2026 à 7H00.

Briefing des pilotes : vous sera donné par écrit aux vérifications administratives.

La remise des prix : le dimanche 2 août 2026 entre 18H30 et 19H00 lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon.

Première réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le vendredi 31 juillet 2026 à 20H30 au lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Essais chronométrés : le samedi 1 août 2026. Départ du 1^{er} convoi à 7H45. 2 ou 3 montées d'essai chronométrés à la discrétion de la direction de course.

Courses : le dimanche 2 août 2026. Départ du 1^{er} convoi à 7H45, 2 ou 3 montées de course à la discrétion du Directeur de Course.

**AUCUN PILOTE NE POURRA REJOINDRE LE DEPART EN DEHORS DES CONVOIS
SOUS PEINE DE PENALITES.**

1.3P : VERIFICATIONS :

Vérifications administratives : le vendredi 31 juillet 2026 de 14H00 à 20H00 lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon.

Vérifications techniques : le vendredi 31 juillet 2026 de 14H15 à 20H15 lieu-dit « TRESPEYRES » à Saint Pal de Chalencon.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage FD Autos à Saint Pal de Chalencon. Taux horaire de la main d'œuvre : 60E00 TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur véhicule et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le vendredi 31 juillet 2026 après 20H00.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entériné par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le vendredi 31 juillet 2026 à 20H30.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA VELAY AUVERGNE

14 Route du Puy

43150 LAUSSONNE

Mail : habouzit.marc@orange.fr

06.08.43.07.11

Et ce jusqu'au mardi 28 juillet 2026 minuit (cachet de la Poste faisant foi).

Pour tous renseignements :

Marc Habouzit : 06/08/43/07/11

Christelle Habouzit : 06/86/72/45/91

E. mail : habouzit.marc@orange.fr

Les frais de participations sont fixés à 100E00.

Pour être valable, les engagements devront être accompagnés des droits d'engagement.

Vous souhaitez payer par virement :

Crédit Agricole Loire Haute-Loire

Iban : FR76 1450 6011 0072 8286 9681 612

Bic : AGRIFRPP845

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1ère page du PTH.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P : VOITURES ADMISES :

Le nombre de voitures admises est fixé à 30.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Course de Côte VHC (voir » conditions d'admission des voitures »).

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

,

4.2P : CARBURANT-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS :

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P : NUMÉROS DE COURSE :

Voir règlement standard des Course de Côte VHC FFSA.

4.4P : DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ :

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité

FFSA.

4.5P : EQUIPEMENT DU PILOTE :

Se reporter au tableau des équipements de sécurité

ARTICLE 5P : PUBLICITÉS

Voir règlement du support moderne.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P : PARCOURS :

La Course de Côte Nationale de Cacharat a le parcours suivant :

Départ : RD 12 au panneau Cacharat

Arrivée : RD 12 500 mètres avant le croisement « Trespeyres ».

Longueur : 2Km.

Pente moyenne : 7%

La course se déroulera en 2 montées (sauf cas de force majeure), 3ème pourra être effectuée à la discrétion du Directeur de Course le samedi 1 août 2026 et le dimanche 2 août 2026.

Procédure de départ : chaque voiture, dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Parc de départ : RD 12, depuis la zone de retournement jusqu'à 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : RD 242, 400m après la ligne d'arrivée, sur 400m.

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits.

6.2P : ROUTE DE COURSE :

L'accès au départ se fera en convoi du lieudit « Trespeyres » jusqu'à la prégrille au lieudit « Cacharat ». Les convois sont encadrés par des membres de l'organisation.

6.3P : FILE DE DEPART :

File de départ : Prégrille 200 mètres avant le départ sur la RD 12.

6.4P : SIGNALISATION :

Voir règlement standard des Course de Côte FFSA.

6.5P : PARC CONCURRENTS :

Le parc concurrent sera situé au lieudit « Trespeyres » accessibles le vendredi 31 juillet 2026 à partir de 8H00.

6.6P : PARC FERME :

Le parc fermé final obligatoire sous peine de disqualification d'office pour tous les concurrents classés est situé dans le paddock.

6.7P : TABLEAU D'AFFICHAGE :

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Sur le site Patrick Soft des classements en direct.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P : PERMANENCE :

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au lieu-dit « Trespeyres » de Saint pal de Chalencon, le vendredi 31 juillet 2026 de 8H00 à 20H00, le samedi 1 août 2026 de 7H00 à 18H00 et le dimanche 2 août 2026 de 7H00 à 18H00. Téléphone : 06.86.72.45.91.

Centre de secours :

Centre Hospitalier Émile Roux
12 Boulevard du Docteur Chantemesse
43000 LE PUY EN VELAY
SAMU : 15

ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE :

7P.1 : ESSAIS :

Tous les pilotes sont tenus d'effectuer au moins une montée de bout en bout.

Les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des numéros.

**AUCUN PILOTE NE POURRA REJOINDRE LE DEPART EN DEHORS DES CONVOIS
SOUS PEINE DE PENALITES.**

7P.2 : CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING) :

La conférence aux pilotes (Briefing) écrit, sera remis lors des vérifications administratives, au lieu-dit « TRESPEYRE » le vendredi 31 juillet 2026 de 14H00 à 20H00.

7P.3 : COURSE :

Voir réglementation standard des Course de Côte FFSA.

Procédure de départ : aux feux tricolores

Les heures exactes du départ et de l'arrivée sont relevées par les cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par la direction de course.

Rappel : au feu vert, le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre des départs devra être conforme à l'ordre établi par la direction de course, entériné par le collège des commissaires sportifs. Il sera publié sur l'affichage officiel.

ARTICLE 8P : PENALITES :

Voir réglementation standard des Course de Côte FFFSA.

ARTICLE 9P : CLASSEMENTS :

La compétition se disputera en 4 montées (4ème montée sous réserve) et le classement s'effectuera sur le chrono de la meilleure montée Il sera impérativement établi :

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures sont considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

Un classement séparé pour chacun des groupes

Un classement par classes

Un classement féminin (série A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B).

Un classement à l'indice de performance suivant la réglementation en vigueur.

Un classement série A et série B séparées.

Un classement hors championnat pour le groupe Classic de compétition selon la réglementation.

Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes)

ARTICLE 10P : PRIX :

Tous les concurrents participants seront récompensés.

11P.1 : REMISE DES PRIX :

La distribution des prix aura lieu le dimanche 2 août 2026 entre 18H30 et 19H00 au lieu-dit « Trespeyres » de Saint Pal de Chalencon

La distribution des prix se déroulera avant celle de l'épreuve moderne.